

verra son taux d'homicide augmenter beaucoup plus rapidement qu'elle ne le souhaitera.

Il y a d'autres arguments. Prenons le cas d'un condamné qui en est à sa dernière nuit et qui attend d'être exécuté. Il existe d'innombrables récits de cas de ce genre aux États-Unis. Cela n'est pas arrivé si souvent que cela, mais chaque cas provoque inmanquablement une véritable avalanche d'éditoriaux et de récits de toutes sortes. Quand on lit ces éditoriaux pendant quelques jours, on est porté à croire qu'il y a eu erreur et que le condamné aurait dû recevoir une médaille au lieu d'être envoyé à la mort. Il n'y a aucun moyen de canaliser ce que les gens vont écrire au sujet de ceux qui sont condamnés à mort pour des crimes violents. Mais nous ne devons pas pour autant accentuer le phénomène en rétablissant la peine capitale et en laissant tout un chacun faire sans aucune retenue l'éloge de ces courageux martyrs.

Il y a des cas dans le cadre du système pénal lui-même. Il ne fait pas de doute que des jurys ont rendu des verdicts d'homicide involontaire parce qu'ils ne voulaient pas voir imposer la peine de mort. Nous pouvons bien dire aux jurys qu'ils doivent être complètement objectifs dans ces cas-là, mais la nature humaine étant ce qu'elle est ce n'est pas parce qu'ils font partie d'un jury qu'ils peuvent faire taire leurs sentiments personnels. Il y a des juges, paraît-il, qui n'ont pas jugé un cas d'assassinat parce qu'ils estimaient ne pas pouvoir en toute conscience condamner l'accusé à mort.

Ces cas particuliers—la répugnance de juges et de jurys à imposer la peine la plus sévère possible dans des cas de crimes d'agression, et ces articles qui s'apitoient sur l'épreuve que traversent les condamnés attendant leur exécution—tout cela contribue-t-il à aggraver le châtement de l'auteur d'un crime d'agression? Je dis que non. La peine de mort fait surtout et avant tout une chose: elle empêche d'adopter les réformes nécessaires qui rendraient le système pénal plus efficace.

La question de la peine capitale est certes le sujet le plus fascinant et le plus facile à débattre. Voilà des années qu'elle alimente les débats entre étudiants dès qu'ils ont l'âge de savoir discuter. Pourquoi nous contentons-nous de débattre la question de la peine capitale? Notre système pénal n'est pas parfait. Il ne le sera jamais. Nous tâchons de le rendre aussi bon que possible, mais il ne sera jamais parfait.

Il y a bien des choses auxquelles nous devrions nous attacher au lieu de nous intéresser à la question de la peine capitale. Le meilleur moyen de protéger la société et de promouvoir le respect général de la loi et de l'ordre, c'est de procéder aux réformes qui s'imposent pour rendre notre système pénal plus efficace. Nous ne devrions pas traiter de questions auxquelles il nous est impossible de donner une réponse qui satisfasse ceux qui la réclament. Ces gens-là, dont ceux de l'opposition officielle, ne sauront se satisfaire d'un autre vote libre, car le prochain ne différera en rien du dernier.

**Des voix:** Non.

**M. MacLellan:** Il est impossible de les satisfaire, et cela n'importe quelle personne raisonnable et objective me l'accordera, j'en suis convaincu.

### *La peine de mort*

Je voudrais maintenant traiter d'un des points soulevés par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), celui de la trahison. La peine prévue pour la trahison est restée aux statuts pour une excellente raison: la trahison est un crime contre l'État. Nous ne savons pas du tout si les actes de trahison seront graves et fréquents à l'avenir. Ces dernières années, le terrorisme international a coûté très cher aux nations occidentales. Les gens qui commettent des actes de terrorisme ou de trahison contre leur propre pays et contre d'autres pays doivent être traités en toute indépendance des principes de notre système juridique.

**Une voix:** Pour quelle raison?

**M. MacLellan:** C'est qu'il y va de la sécurité des gens qui ne sont pas impliqués dans ces actes. Si nous ne prenons pas des mesures particulières face à ce genre de crimes, nous risquons de voir le terrorisme s'étendre. L'expérience des dernières années démontre que des actes de terrorisme sont commis à seule fin d'obtenir la libération de terroristes incarcérés. Il s'agit d'un problème qui présente des ramifications internationales d'une portée considérable. Il est à espérer que ce genre de crime est sur le déclin, mais dans les circonstances actuelles, j'estime que l'heure n'est pas encore à la confiance. Il existe d'autres problèmes de procès hâtifs qui débordent le cadre du débat d'aujourd'hui.

Je crois pour ma part que le rétablissement de la peine de mort n'apportera rien à notre système pénal. En fait, je crois qu'il aura pour seul effet de nous cacher d'autres problèmes qui demandent à être étudiés. Le rétablissement de la peine de mort serait une mesure rétrograde. Pour la société, ce serait un obstacle au progrès qui ne se justifie pas et qui nous éloignerait encore davantage de l'objectif que nous nous efforçons tous d'atteindre, à savoir une société plus juste et meilleure.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, les orateurs qui m'ont précédé, en particulier le député de Hillsborough (M. McMillan) et le député de Cap Breton-The Sydneys (M. MacLellan) ont demandé à connaître des faits relatifs à cette question. J'exposerai plus tard un certain nombre de faits que n'a pas mentionnés le solliciteur général (M. Kaplan) ni les collaborateurs qui rédigent ses discours.

● (1710)

Monsieur l'Orateur, dans une société libre, les citoyens doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Les Canadiens estiment aussi que la société et le Parlement ont la responsabilité de mettre en œuvre des lois et d'imposer des sentences qui dissuadent l'individu de commettre des crimes contre l'humanité. Pendant le règne de M. Trudeau, cette fameuse société juste dont il vient d'être question, le nombre de crimes violents a augmenté de façon astronomique. Je vais en donner tout à l'heure des preuves et en expliquer les raisons. C'est avec la venue de la société juste et du gouvernement Trudeau qu'ont commencé vols, meurtres, viols, en particulier les crimes perpétrés sous l'emprise de la drogue, la naissance d'enfants non désirés ainsi qu'un certain nombre de problèmes moindres qui sont le signe de la décadence de la famille.